



Annexe aux Comptes Sociaux
31 Décembre 2017



Sommaire



Compte de résultat	3
Actif du bilan	4
Passif du bilan	4
Tableau des flux de trésorerie	5

Sommaire détaillé des notes aux comptes sociaux

NOTE 1	Description de l'activité	6	NOTE 8	Engagements hors bilan et passifs éventuels.....	41
NOTE 2	Relations avec les filiales.....	7	NOTE 9	Rémunération et effectifs.....	42
NOTE 3	Faits marquants de l'exercice	8	NOTE 10	Transactions avec les entreprises et les parties liées	43
NOTE 4	Principes et méthodes comptables.....	9	NOTE 11	Evénements post clôture.....	45
NOTE 5	Notes relatives au compte de résultat	15			
NOTE 6	Notes relatives au bilan.....	24			
NOTE 7	Notes relatives au tableau des flux de trésorerie	40			



Comptes sociaux et annexes d'Aéroports de Paris SA au 31 décembre 2017

Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2017	2016
Chiffre d'affaires	5.1	2 820	2 744
Production stockée	5.2	(2)	6
Production immobilisée	5.3	61	56
Reprise sur provisions et transferts de charges	5.8	42	46
Subventions d'exploitation		1	2
Autres produits d'exploitation	5.4	29	14
Produits d'exploitation		2 951	2 868
Achats et charges externes	5.5	(832)	(818)
Impôts et taxes	5.6	(247)	(251)
Charges de personnel	5.7	(590)	(585)
Autres charges d'exploitation		(24)	(24)
Dotations aux amortissements et provisions	5.8	(477)	(471)
Charges d'exploitation		(2 170)	(2 148)
Résultat d'exploitation		781	719
Produits financiers		141	70
Charges financières		(151)	(143)
Résultat financier	5.10	(10)	(72)
Résultat courant avant impôts		771	648
Produits exceptionnels		130	120
Charges exceptionnelles		(150)	(132)
Résultat exceptionnel	5.11	(20)	(12)
Participation des salariés	5.12	(22)	(22)
Impôts sur les bénéfices	5.9	(223)	(214)
Résultat net		506	399



Actif du bilan

(en millions d'euros)	Notes	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016
		Montant Brut	Amort. ou dépréciations	Montant Net	
Immobilisations incorporelles	6.1	265	(202)	63	59
Immobilisations corporelles	6.1	11 933	(6 012)	5 921	5 787
Immobilisations en cours	6.1	998	-	998	792
Avances et acomptes sur immobilisations	6.1	23	-	23	37
Immobilisations financières	6.2	1 483	(50)	1 433	1 363
I - Actif immobilisé		14 702	(6 264)	8 438	8 038
Stocks		15	-	15	16
Avances et acomptes		3	-	3	16
Clients et comptes rattachés	6.3	420	(16)	404	441
Autres créances	6.3	316	(8)	308	127
Valeurs mobilières de placement	6.4	1 404	-	1 404	1 566
Disponibilités	6.4	117	-	117	63
Charges constatées d'avance	6.5	28	-	28	15
II - Actif circulant		2 302	(24)	2 277	2 244
III - Primes de remboursement des obligations	6.6	15	-	15	15
IV - Ecart de conversion - ACTIF		-	-	-	4
Total des actifs		17 020	(6 288)	10 733	10 301

Passif du bilan

(en millions d'euros)	Notes	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Capital		297	297
Primes d'émission		543	543
Ecart de réévaluation		23	24
Réserves et report à nouveau		2 061	1 922
Résultat de l'exercice		506	399
Acompte sur dividende		(70)	(69)
Subventions d'investissement		49	43
Provisions réglementées		1 173	1 140
I - Capitaux propres	6.7	4 583	4 298
II - Provisions	6.8	431	434
Dettes financières	6.9	4 806	4 446
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.10	126	181
Dettes fiscales et sociales	6.10	250	261
Dettes sur immobilisations et autres dettes	6.11	373	523
Produits constatés d'avance	6.5	162	158
III - Dettes		5 717	5 569
IV - Primes de remboursement des obligations		-	-
V - Ecart de conversion - PASSIF		-	-
Total des passifs		10 733	10 301



Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)

	Notes	2017	2016
Résultat d'exploitation		781	719
Dotations nettes de reprise aux amortissements et provisions pour risques et charges		439	439
Produits et charges financiers (hors endettement net)		(8)	8
Variation du besoin en fonds de roulement	7.1	3	(79)
Impôts payés minorés des impôts encaissés		(276)	(221)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		940	867
Cessions de participations		1	3
Acquisition de participations	6.2	(50)	(9)
Investissements corporels et incorporels	6.1	(791)	(774)
Variation des autres actifs financiers	6.3	(144)	(6)
Produits provenant des cessions d'immobilisations (net de la variation des créances)		36	27
Dividendes reçus	5.10	87	32
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations		(47)	29
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		(908)	(698)
Capital appelé non versé		-	-
Subventions reçues au cours de la période		6	15
Cessions (acquisitions) nettes d'actions propres		-	12
Dividendes distribués	6.7	(261)	(258)
Encaissements provenant des emprunts à long terme	6.9	504	7
Remboursement des emprunts à long terme	6.9	(142)	(4)
Variation des autres passifs financiers	6.11	(130)	93
Intérêts financiers nets versés		(105)	(109)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(128)	(244)
Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		(97)	(75)
Trésorerie d'ouverture		1 617	1 692
Trésorerie de clôture	7.3	1 520	1 617



NOTE 1 Description de l'activité

Aéroports de Paris SA, société anonyme depuis 2005, détient et exploite les trois principaux aéroports de la région parisienne (Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget), 10 plates-formes d'aviation générale et l'héliport d'Issy les-Moulineaux. Sa mission est encadrée par un Contrat de Régulation Economique signé avec l'Etat, celui en-cours étant le CRE 2016-2020;

Ses secteurs d'activité sont essentiellement les suivants :

- ◆ Activités aéronautiques - En tant que gestionnaire d'aéroport, Aéroports de Paris SA intervient sur l'ensemble des étapes du parcours du passager et des marchandises en optimisant les flux des avions et du cargo mais également les flux des passagers, des filtres de contrôle, et des bagages ;

Pour cela, l'entreprise :

- améliore constamment la qualité de ses infrastructures aéronautiques et leurs accès conformément au programme d'investissements prévu par le Contrat de Régulation Economique "CRE" et
- offre une gamme de services adaptés aux besoins des passagers, des compagnies aériennes et des opérateurs de fret.
- ◆ Commerces et services – En tant que bailleur, aménageur, promoteur et gestionnaire d'activité commerciale, Aéroports de Paris SA intervient dans l'exploitation :
 - des boutiques, bars et restaurants au sein des aéroports, au travers de coentreprises (tels que la Société de Distribution Aéroportuaire, Media Aéroports de Paris et Relay@ADP),
 - des parcs de stationnement et des locaux en aéroport destinés à la location.

- ◆ Immobilier – Aéroports de Paris SA dispose de réserves foncières importantes et détient en pleine propriété des actifs de qualité autour de ses terminaux. Fort de ce positionnement, l'entreprise :
 - réalise des programmes immobiliers destinés à ses besoins propres ainsi qu'aux entreprises désireuses de s'implanter sur ses plateformes, et
 - assure la gestion d'actifs (stratégie commerciale, réhabilitation), la gestion locative (baux généralement de longue durée), et offre des prestations immobilières à ses clients.

Par ailleurs, Aéroports de Paris SA a des participations dans des entreprises qui opèrent des activités aéroportuaires (conception et exploitation) en France et à l'international.

Cf. note 4.4 sur le chiffre d'affaires



NOTE 2 Relations avec les filiales

2.1 Intégration fiscale

Aéroports de Paris SA a opté pour le régime de l'intégration fiscale en intégrant les filiales détenues directement ou indirectement à plus de 95%. (cf Note 6.2 Liste des filiales).

Les conventions d'intégration fiscale liant Aéroports de Paris SA à ses filiales sont toutes strictement identiques et prévoient :

- ◆ le reversement par la filiale à la société mère d'une contribution égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si elle était imposable distinctement ;
- ◆ l'absence de tout droit à créance au profit de la filiale en cas de déficit fiscal de cette dernière.

2.2 Gestion de la trésorerie

Aéroports de Paris SA a mis en place une centralisation de la trésorerie. Les filiales adhèrent, dans le respect des réglementations en vigueur, à cette centralisation. Dans ce cadre Aéroports de Paris SA a conclu avec ses filiales adhérentes une convention de trésorerie. Une centralisation des comptes bancaires en euros et une centralisation des comptes bancaires en US dollars ont été mises en place. Ces centralisations, réalisées en nivelant quotidiennement et automatiquement les comptes bancaires des filiales vers le compte centralisateur, permettent une gestion optimale aussi bien du recours au crédit que du placement des excédents de trésorerie.

Les avances faites en euros par la société centralisatrice à la société filiale portent intérêt mensuellement au taux EONIA majoré de 0,65%. Celles faites en euros par la société filiale à la société centralisatrice portent intérêt mensuellement au taux EONIA.

Les avances faites en US dollar par la société centralisatrice à la société filiale portent intérêt mensuellement au taux LIBOR\$ over night majoré de +0,65%. Celles faites en US dollar par la société filiale à la société centralisatrice portent intérêt mensuellement au taux LIBOR\$ over night -0,07%.

Il est précisé que si le taux EONIA et/ou le taux LIBOR\$ over night minoré de 0,07% devenaient négatifs le taux des avances serait alors plafonné à 0%.

Dans le cadre des conventions de cash pooling entre Aéroports de Paris et ses filiales, les comptes courants sont présentés en Dettes sur immobilisations et autres dettes "lorsque leur solde est créditeur et en Autres créances lorsque leur solde est débiteur.



NOTE 3 Faits marquants de l'exercice

Accord avec FEDEX

Dans le cadre du "projet extension 2", Fedex a informé le Groupe ADP de son souhait de développer un Hub Européen. Ce projet s'est traduit par la conclusion de contrats prévoyant:

- ◆ un Bail à construction pour la réalisation par un investisseur d'un bâtiment de tri supplémentaire ;
- ◆ la prolongation des baux existants jusqu'au 5 septembre 2048 ;
- ◆ la prise à bail des nouvelles aires à matériel.

Les conditions contractuelles prévoient, en cas de résiliation des baux par Fedex, une indemnisation d'Aéroports de Paris SA pour les loyers restant à courir jusqu'à la fin du contrat.

Cession de 80 % de la filiale Hub Safe

Le 29 septembre 2017, le Groupe ADP a finalisé la cession au Groupe Samsic de 80 % de sa participation dans sa filiale Hub Safe, spécialisée en sûreté aéroportuaire, après avoir obtenu les autorisations réglementaires requises. Le Groupe ADP reste actionnaire à hauteur de 20 % dans la société Hub Safe. Le pacte d'actionnaires prévoit le maintien en vigueur des contrats actuels conclus entre Aéroports de Paris SA et Hub Safe jusqu'en 2024.

Cette cession a conduit à comptabiliser une plus-value nette de frais de cession de 27 millions d'euros.

Nouvelle organisation des filiales ADP SA par trois nouveaux segments

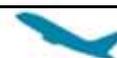
- ◆ Innovation avec la création de la société ADP Invest 1
- ◆ International avec l'acquisition supplémentaire de TAV Airports avec sa filiale Tank Owa alpha GmbH
- ◆ Immobilier avec l'apport d'Aéroports de Paris à sa filiale ADP immobilier des parts du capital des filiales ADP immobilier Tertiaire et ADP Immobilier industriel (Cf. Note 6.2 immobilisations financières)

Un pilotage des activités internationales avec ADP International

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe ADP a regroupé la gestion de ses activités internationales sous une même entité, ADP international (ex 'ADP Management). Les titres d'ADP ingénierie ont ainsi été apportés par Aéroports de Paris SA à cette dernière (cf. note 6.2 "immobilisations financières").

Financement

En janvier 2017, Aéroports de Paris SA a remboursé 135 millions d'euros au titre d'un emprunt d'une valeur nominale de 186 millions d'euros (emprunt libellé en CHF pour 200 millions), arrivé à échéance. En décembre 2017, Aéroports de Paris SA a émis un emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros. Cet emprunt porte intérêt à 1 % et a une date de remboursement fixée au 13 décembre 2027. Le produit net de l'émission des obligations est destiné au financement des besoins d'investissements



NOTE 4 Principes et méthodes comptables**4.1 Référentiel comptable**

Les comptes annuels d'Aéroports de Paris SA sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définis par le règlement N° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables (ANC) du 5 juin 2014 et modifié par les règlements ANC 2015-06 (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016) et ANC 2015-05 (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 – voir Note 4.2).

4.2 Changement de méthode et comparabilité des exercices

Le règlement n°2015-05 du 2 juillet 2015 applicable aux comptes annuels des exercices ouverts du 1^{er} janvier 2017 est venu compléter les dispositions actuelles prévues au PCG relatives aux instruments financiers à terme et aux obligations de couverture. L'impact de l'application de ce règlement est non significatif pour Aéroports de Paris SA (voir note 6.9 « Dettes financières »).

Les autres méthodes employées sont identiques et comparables à l'exercice précédent.

4.3 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des états financiers

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ou d'informations mentionnées en notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont réalisées sur la base de l'expérience passée, et d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes. En fonction de l'évolution de ces hypothèses et situations, les montants estimés figurant dans les comptes peuvent différer des valeurs réelles.

Les estimations et les hypothèses significatives retenues pour l'établissement des états financiers portent principalement sur:

- ◆ L'évaluation de la valeur recouvrable des actifs à long terme (cf. notes 4.7, 6.1 et 6.2);
- ◆ Les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi (cf. notes 4.16 et 6.8) ;
- ◆ Les provisions pour risques et litiges (cf. notes 4.16 et 6.8) ;

4.4 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'Aéroports de Paris SA se décompose de la manière suivante :

Redevances aéronautiques et spécialisées

Ces redevances sont encadrées par le Contrat de Régulation Economique ("CRE 2016-2020") signé avec l'Etat (à l'exception de la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite). Ce contrat pluri-annuel fixe le plafond d'évolution des redevances aéroportuaires pour la période 2016-2020. La réglementation prévoit en effet que l'exploitant d'aéroports reçoit une juste rémunération des capitaux investis dans le cadre de ses missions sur le périmètre régulé. Dans le cas où le plan d'investissements ne serait pas respecté (voir la note 6.2 « Immobilisations corporelles »), Aéroports de Paris SA serait impacté par un malus tarifaire. Le périmètre régulé comprend l'ensemble des activités d'Aéroports de Paris SA sur les plates-formes franciliennes à l'exception des activités commerciales et de services, des activités foncières et immobilières non directement liées aux activités aéronautiques, des activités liées à la sûreté et à la sécurité financées par la taxe d'aéroport, de la gestion par Aéroports de Paris SA des dossiers d'aide à l'insonorisation des riverains.

Ces redevances sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle la prestation est réalisée.

Les redevances aéronautiques comprennent la redevance passagers, atterrissage et stationnement. Elles sont calculées respectivement en fonction du nombre de passagers embarqués, de la durée de stationnement et du poids de l'aéronef.

Les redevances spécialisées englobent des redevances pour mise à disposition d'installations telles que les banques d'enregistrement et d'embarquement, les installations de tri des bagages et les installations fixes de fourniture d'énergie électrique ; la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite ; et les autres redevances accessoires liées à l'informatique d'enregistrement et d'embarquement, à la circulation aéroportuaire (badges), à l'usage des stations de dilacération et au dégivrage.



Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire

Aéroports de Paris SA perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs. Ce produit couvre les coûts engagés dans le cadre de ces missions. Il est versé par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes. Ce revenu est comptabilisé au fur et à mesure des coûts estimés éligibles au remboursement par la DGAC.

Le Groupe procède à une affectation analytique de ses coûts afin de déterminer ceux encourus au titre de ses missions, certaines natures de coûts pouvant ne pas être exclusives à ces missions, notamment certaines charges d'amortissements et de maintenance, certaines charges locatives ainsi que les impôts et taxes.

Chiffre d'affaires des activités commerciales

Ces revenus sont composés d'une part, des loyers variables perçus des activités commerciales (boutiques, bars et restaurants, publicité, banques et change, loueurs, autres locations en aérogares), et comptabilisés en produits sur l'exercice au cours duquel ils sont générés ; et d'autre part, des revenus locatifs qui correspondent à la part fixe des produits perçus au titre des espaces loués en aérogare. Cette rubrique comprend également le chiffre d'affaires lié au contrat de construction de la Gare destinée à la Société du Grand Paris. Les études et travaux de construction de la Gare s'échelonnant sur la période 2016-2024, Aéroports de Paris SA reconnaît le chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement par les coûts. Dans la mesure où le résultat à terminaison ne peut pas être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires est reconnu dans la limite des coûts engagés.

Chiffre d'affaires des parcs et accès

Ces revenus résultent principalement de l'exploitation des parcs de stationnement et des accès (gestion de la voirie, des navettes, des gares routières...). Ils sont comptabilisés lors de l'utilisation du service par le client.

Chiffre d'affaires lié aux prestations industrielles

Les prestations industrielles concernent la production et la fourniture de chaleur à des fins de chauffage, la production et la fourniture de froid pour la climatisation des installations et des réseaux de distribution d'eau glacée, la fourniture d'eau potable et la collecte des eaux usées, la collecte des déchets et l'alimentation en courant électrique. Ces revenus sont comptabilisés sur l'exercice au cours duquel la prestation est réalisée.

Revenus locatifs

Ces revenus sont relatifs aux actifs immobiliers destinés à l'activité aéroportuaire (hors aérogares) et à l'immobilier de diversification. Ils sont issus de contrats de location simple. Les paiements fixes sont linéarisés sur la durée du bail. Les charges locatives refacturées aux locataires sont également comptabilisées au sein du chiffre d'affaires.

Autres recettes

Les autres recettes comprennent :

Les produits d'intérêts issus des contrats de location financement en tant que bailleur - Ces produits d'intérêts sont comptabilisés en chiffre d'affaires afin de donner une image fidèle de la performance financière du segment immobilier auquel ces produits sont affectés.

4.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeur brute

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations produites en interne comprennent tous les coûts directement attribuables à la production et à la mise en état de marche de l'actif concerné. Ces coûts incluent :

- ◆ Le coût d'acquisition des biens utilisés pour la construction de l'actif ;
- ◆ Le coût des salariés qui participent à la construction et à la mise en service de l'actif ;
- ◆ Les autres coûts nécessaires et inévitables pour produire et mettre en état de marche l'actif en vue de son utilisation comme prévue par l'entreprise.

Dans le cadre du CRE 2016-2020 signé avec l'Etat, le Groupe poursuit un programme d'investissements sur le périmètre régulé (voir la note 4.3 « Chiffre d'affaires – Redevances aéronautiques et spécialisées ») qui définit le périmètre dit « régulé, qui doit répondre à la fois à la mise en œuvre effective d'une enveloppe d'investissements de 2 978 millions d'euros sur la période mais aussi à une contrainte de calendrier d'investissements.



Amortissement et dépréciation

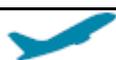
L'amortissement des immobilisations est déterminé sur la base du rythme de consommation des avantages économiques. Celui-ci correspond généralement au mode linéaire.

Les durées d'utilité attendues pour les principaux actifs sont les suivantes :

Logiciels brevets licences	4 à 10 ans
Aérogares et parcs souterrains	30 à 60 ans
Bâtiments hors aérogares	20 à 50 ans
Agencements / aménagements des bâtiments aérogares et hors aérogares	10 à 20 ans
Aménagements des terrains	20 ans
Aires de manœuvre et de trafic, ponts, tunnels, voiries	10 à 50 ans
Installations / matériels nécessaires à la manutention des bagages	10 à 20 ans
Passerelles	20 à 25 ans
Installations / matériels de sécurité et de sûreté	5 à 20 ans
Matériel informatique	5 ans

Les durées d'utilité sont réexaminées à chaque clôture sur la base du programme d'investissement et de réhabilitation des actifs existants, pour que celles-ci reflètent les durées d'utilisation prévues.

Aéroports de Paris SA utilise les possibilités offertes par la réglementation fiscale en matière d'amortissement dérogatoire. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement linéaire est comptabilisée en provisions réglementées au bilan.



4.6 Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition. Leur valeur est examinée à la fin de chaque période par référence à la valeur d'utilité. Celle-ci est estimée sur la base de la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, convertie au cours de change de clôture pour les sociétés étrangères, rectifiée le cas échéant pour tenir compte de la valeur intrinsèque des sociétés. Les méthodes retenues pour évaluer cette dernière correspondent : à l'actif net réévalué des plus-values latentes, ou à la valeur de rendement qui correspond à la moyenne des vingt derniers cours de bourse de l'exercice ou aux flux de trésorerie attendus (Flux de trésorerie actualisés ou Méthode d'actualisation du dividende) et en prenant en compte les éventuelles couvertures de change.

Si la valeur d'utilité de ces titres devient inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

Les prêts et créances sont comptabilisés à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus. Une dépréciation peut, le cas échéant, être constatée en cas de perte probable se traduisant par une diminution de la valeur nominale de remboursement.

Mali technique de fusion

Suite à l'adoption du règlement ANC 2015-06, les malis techniques issus de fusion et de TUP, portant sur des immobilisations financières, présentés jusqu'en 2015 en immobilisations incorporelles, sont présentés à partir du 1^{er} janvier 2016 sur la ligne "Autres immobilisations financières". Ils correspondent à l'écart négatif entre l'actif net reçu et la valeur nette comptable des titres de la société absorbée. Ces malis font l'objet d'un test de dépréciation annuel et le cas échéant, une dépréciation pourrait être constatée, sans qu'elle puisse être reprise dans le futur.

4.7 Dépréciation des actifs à long terme

À chaque arrêté, Aéroports de Paris détermine s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre notablement de la valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé selon les modalités suivantes :

- ◆ Aéroports de Paris mesure les éventuelles dépréciations des actifs à long terme par comparaison entre la valeur comptable de ces actifs, le cas échéant regroupés au sein de groupes d'actifs, et leur valeur recouvrable généralement calculée par la méthode des flux futurs de trésorerie nets actualisés. Lorsque cette valeur recouvrable est notablement inférieure à la valeur inscrite au bilan, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence en « Dépréciations » ;
- ◆ les taux d'actualisation retenus pour ces besoins s'appuient sur le Coût Moyen Pondéré du Capital de chacun des actifs ou groupes d'actifs concernés ;

- ◆ les flux de trésorerie futurs sont établis sur la base des hypothèses validées par la Direction.

4.8 Stocks

Les stocks sont constitués de fournitures consommables telles que les pièces de rechange et de sécurité, le petit matériel d'entretien et de la production stockée à facturer à des tiers. Lors de leur entrée en stocks, les fournitures et pièces de rechange sont comptabilisées au coût d'acquisition puis sont ensuite valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré. Les études sont valorisées au coût complet.

Dans l'hypothèse où la valeur nette de réalisation de l'élément stocké devient inférieure au coût moyen pondéré, une dépréciation est constatée pour la différence.

4.9 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances en monnaies étrangères sont converties sur la base du dernier cours de change à la date de clôture de l'exercice.

Elles sont éventuellement dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu en application de la méthode suivante :

- ◆ les créances non recouvrées sont transférées en créances douteuses, lorsqu'elles sont non soldées à la date d'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, et lorsque le risque d'irrécouvrabilité est important (dépôt de bilan prévisible, cessation d'activité de clients étrangers) ;
- ◆ les créances douteuses ou litigieuses sont dépréciées en fonction du statut de chaque pièce comptable (créance antérieure au dépôt de bilan, réclamation en cours, litige...) ou de la solvabilité du client pour les créances exigibles (poursuites en cours, client étranger sans actif en France...).

4.10 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur historique d'acquisition. Leur valeur au bilan n'est pas réévaluée lorsque la valeur liquidative est supérieure au prix d'acquisition. En revanche, la moins-value latente éventuelle donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation.

4.11 Frais d'émission et prime de remboursement des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont enregistrés directement en charges financières à la date d'émission. Lorsque le prix d'émission est inférieur à la valeur de remboursement, la différence est comptabilisée à l'actif et est reprise en charges financières de manière étalée sur la durée de l'emprunt.



4.12 Charges et produits constatés d'avance

Les charges comptabilisées correspondant à des biens ou services non encore reçus sont portées à l'actif du bilan au poste "Charges constatées d'avance".

Les produits constatés au titre des biens ou services non encore livrés sont enregistrés au passif du bilan au poste "Produits constatés d'avance".

4.13 Ecart de conversion Actif et Passif

À la date de clôture des comptes, lorsque l'application du cours de conversion a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont comptabilisées à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente et au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour perte de change.

4.14 Subventions d'investissements

Aéroports de Paris SA bénéficie de subventions d'équipement afin d'acquérir ou de créer des actifs immobilisés. Elles sont enregistrées au niveau des capitaux propres et rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des biens subventionnés.

4.15 Provisions règlementées

Les provisions règlementées sont essentiellement constituées des amortissements dérogatoires. Ces compléments d'amortissement sont comptabilisés dans le seul objet de bénéficier d'avantages fiscaux et ne reflètent donc pas une dépréciation de l'actif sous-jacent. Ils sont comptabilisés au sein des capitaux propres dans la rubrique "provisions règlementées" en contrepartie du résultat exceptionnel.

4.16 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement les provisions pour engagements sociaux destinées à couvrir les avantages du personnel à long terme.

Avantages du personnel à long terme

La provision pour engagements sociaux couvre des régimes à prestations définies et d'autres avantages à long terme et ne couvre pas les régimes à cotisations définies.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Aéroports de Paris SA provisionne l'ensemble des régimes à prestations définies afin d'assurer la couverture de ses engagements sociaux suivants :

- ◆ indemnités de fin de carrière ;
- ◆ mutuelle aux retraités ;
- ◆ régime de pré-retraite PARDA (Plan d'accompagnement à la retraite en départ anticipé) ;
- ◆ régimes de retraite supplémentaire (au nombre de trois).
- ◆ Médaille du travail

L'obligation nette de la société au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime et du coût des services passés non comptabilisés. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur les obligations de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements de la société. Les calculs sont effectués par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

La fraction des écarts actuariels cumulés non comptabilisés excédant 10% du montant le plus élevé entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime.

Les hypothèses actuarielles sont précisées dans la note 6.8.

L'obligation nette de la société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés, le cas échéant, de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant des dates d'échéances proches de celles des engagements de la société. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.



RÉGIME À COTISATIONS DÉFINIES

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont dues.

Autres provisions pour risques et charges

◆ Les autres provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir les risques inhérents à l'activité de l'entreprise, les risques résultant des litiges, des amendes et pénalités.

Ces provisions sont comptabilisées dès lors que les critères suivants sont respectés :

- ◆ Il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé
- ◆ dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente de celui-ci ;
- ◆ Le montant peut être estimé de manière fiable.

Les passifs éventuels constitués des obligations potentielles de l'entité à l'égard d'un tiers et résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité. Ceux-ci font l'objet d'une information en annexe (cf. note 8 « Engagements hors bilan et passifs éventuels »)

4.17 Dettes

Dettes financières

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture, à l'exception de ceux couverts par des contrats d'échanges de devises. Les opérations parfaitement couvertes, notamment celles portant sur les dettes financières en devises, sont présentées au cours de couverture.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Aéroports de Paris SA gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises. Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture et sont strictement adossés. Il s'agit donc d'instruments de couverture simple. Aéroports de Paris SA ne porte pas d'instrument dérivé comprenant une composante d'optimisation ou devant être classée en position ouverte isolée.

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments de couverture sont constatés symétriquement aux éléments couverts, au cas d'espèce, les dérivés de taux portés par Aéroports de Paris SA couvrant des dettes financières, leurs produits et charges sont constatés en résultat financier.

Autres dettes

Les dettes d'exploitation et les autres dettes sont comptabilisées lorsque conformément à une commande de l'entreprise, la marchandise a été livrée ou le service rendu.

4.18 Définition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des instruments financiers qui permettent à Aéroports de Paris SA de gérer, sans prendre de risques significatifs, ses excédents ou ses besoins de trésorerie à court terme.

La trésorerie est composée :

- ◆ des comptes de caisse,
- ◆ des comptes à vue,
- ◆ des comptes à terme,
- ◆ des valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être aisément converties en disponibilités du fait de l'existence d'un marché ou d'un acquéreur potentiel,
- ◆ de la partie des soldes créditeurs de banques, et des intérêts courus et non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.



NOTE 5 Notes relatives au compte de résultat**5.1 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires**

L'information sectorielle ci-dessous est présentée en cohérence avec le reporting interne et les indicateurs sectoriels présentés au principal directeur opérationnel du Groupe :

(en millions d'euros)	Secteurs opérationnels			2017	2016
	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier		
Redevances aéronautiques	1 056	-	-	1 056	1 003
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	487	-	-	487	480
Activités commerciales	-	440	2	442	432
Recettes locatives	27	109	188	324	326
Redevances spécialisées	230	13	-	243	232
Parcs et accès	-	171	-	171	175
Prestations industrielles	-	41	-	41	42
Autres recettes	16	29	11	56	54
Total	1 816	803	201	2 820	2 744

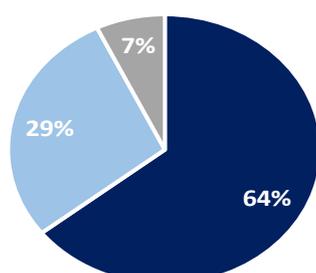
Le chiffre d'affaires en 2017 est en progression de +2,7% (+76 millions d'euros) et s'élève à 2820 millions d'euros. Cette augmentation s'explique par :

- ◆ La hausse des redevances aéronautiques (+53 millions d'euros), portée par la croissance du trafic passager départ de +4,7 % par rapport à l'année dernière et d'un effet mix faisceau favorable
- ◆ La hausse du produit des redevances spécialisées des activités aéronautiques (+11 millions d'euros) qui concerne en particulier le dégivrage avion (+5 millions d'euros) du fait des conditions climatiques du début d'année et les redevances PHMR (+5 millions d'euros) en lien avec la hausse du trafic départ (+4,7%)
- ◆ La hausse des activités commerciales (+10 millions d'euros), et plus particulièrement des Boutiques en Zone Publique (+5 millions d'euros) et des Bars & Restaurants (+4 M€), portées par la bonne dynamique du trafic
- ◆ La hausse des RLSSA (+7 millions d'euros) du fait d'une augmentation de la sous-traitance (+8 millions d'euros)

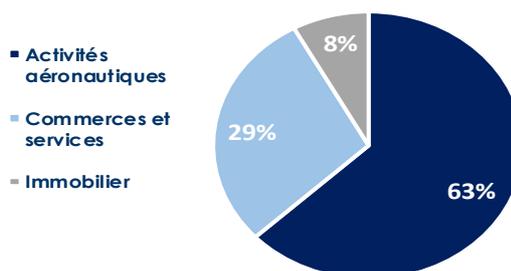
Cette hausse a été limitée par une baisse du chiffre d'affaires sur les activités suivantes :

- ◆ La diminution des revenus des parkings (-4 millions d'euros) suite à la baisse du ticket moyen et du taux de fréquentation
- ◆ La baisse des recettes locatives (-2 million d'euros)
- ◆ La baisse des prestations industrielles (-1 million d'euros) notamment sur le thermique et le frigorifique

Poids du CA 2017



Poids du CA 2016



5.2 Production stockée

La variation de la production stockée de -2 millions d'euros s'explique principalement par la reconnaissance en chiffre d'affaires des frais d'études.

5.3 Production immobilisée

(en millions d'euros)	2017	2016
Production immobilisée	61	56

La production immobilisée représente essentiellement le coût interne relatif aux salariés qui participent aux projets de construction des actifs de l'entreprise notamment dans le cadre des études, de la surveillance des travaux et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

5.4 Autres produits d'exploitation

(en millions d'euros)	2017	2016
Autres	26	12
Pénalités reçues	3	3
Total autres produits d'exploitation	29	14

Les autres produits d'exploitation concernent principalement :

- ◆ Des indemnités reçues de CDG Express Etudes pour 8 M€ et de la Société du Grand Paris pour 7 M€ au titre des travaux réalisés sur l'emprise foncière d'Aéroports de Paris
- ◆ Un dégrèvement de taxe professionnelle pour 9 M€



5.5 Achats et charges externes

(en millions d'euros)

	2017	2016
Electricité	(26)	(25)
Eau, gaz et combustibles	(12)	(12)
Fournitures et petits matériels d'exploitation	(12)	(11)
Autres achats consommés	(15)	(19)
Achats consommés	(65)	(67)
Sous-traitance générale	(478)	(459)
Sûreté	(230)	(223)
Nettoyage	(74)	(73)
Transports	(34)	(29)
Autres	(141)	(134)
Entretien, réparations & maintenance	(134)	(130)
Frais postaux et communication	(30)	(29)
Assurances	(11)	(13)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(25)	(25)
Publicité, publications, relations publiques	(31)	(35)
Locations et charges locatives	(18)	(18)
Personnel extérieur	(6)	(10)
Autres charges externes	(34)	(32)
Charges externes	(767)	(751)
Total achats et charges externes	(832)	(818)

Les achats et charges externes s'élèvent à 832 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 818 millions d'euros l'année dernière soit une hausse de 1,7% (-14 millions d'euros).

Les achats consommés sont en baisse de 2 millions d'euros par rapport à l'année dernière avec une hausse des achats de fournitures liés aux conditions climatiques du début d'années compensée par une baisse des charges sur la Société du Grand Paris.

La sous-traitance est en hausse de 19 millions d'euros avec une hausse de 7 millions d'euros sur la sûreté, de 5 millions d'euros sur le transport (convention Bud direct, neutre en EBITDA) et de 7 millions d'euros en autres (notamment hausse sur le gardiennage, le PHMR et la mise en place d'une nouvelle redevance bagages correspondance).

L'entretien et réparation est en hausse de 4 millions d'euros par rapport à l'année dernière, notamment sur CDG.

La publicité s'améliore de 4 millions en raison du déploiement de la marque en 2016.

Economie de 4 millions d'euros sur le personnel extérieur avec un effort global sur toutes les directions privilégiant les recrutements pérennes.



5.6 Impôts et taxes

(en millions d'euros)	2017	2016
Taxe foncière	(93)	(91)
Contribution économique territoriale	(57)	(63)
Taxes non récupérables prestations de sûreté	(54)	(52)
Impôts assis sur les rémunérations	(21)	(21)
Autres impôts	(22)	(24)
Impôts et taxes	(247)	(251)

Les impôts et taxes sont en diminution de 2% et s'établissent à 247 millions d'euros au 31 décembre 2017.

En matière de Taxes foncières, les hausses de bases dues à l'application de la réforme des valeurs locatives appliquée à partir 2017 sont contenues par l'application des mécanismes légaux.

5.7 Charges de personnel

(en millions d'euros)	2017	2016
Salaires	(381)	(380)
Charges sociales	(165)	(165)
Prime d'intéressement	(13)	(14)
Comité d'Entreprise	(19)	(18)
Crédit d'impôt Compétitivité Emploi	4	4
Autres charges de personnel	(17)	(12)
Charges de personnel	(590)	(585)

Les charges de personnel s'élèvent à 590 millions d'euros au 31 décembre 2017 et sont en augmentation (-5 millions d'euros) par rapport à l'année dernière.

La baisse des effectifs moyens de - 0,6% génère une diminution des charges de personnel d'environ - 2,4 millions d'euros.

Les autres charges de personnel comprennent l'abondement PEE/PERCO et les repas des salariés d'Aéroport de Paris SA pris en dehors des restaurants gérés par le comité d'entreprise.

L'abondement 2017 augmente de 3 M€ par rapport à 2016, année impactée par l'opération d'actionnariat salarié, Agatha comptabilisée en exceptionnelle,



5.8 Dotations / reprises aux amortissements et provisions d'exploitation

(en millions d'euros)	2017		2016	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles	(19)	-	(14)	-
Immobilisations corporelles	(420)	-	(398)	-
Amortissement des immobilisations	(439)	-	(412)	-
Provisions pour risques	(11)	17	(8)	11
Provisions pour charges	(24)	18	(33)	19
Provisions pour risques et charges	(36)	35	(41)	30
Créances clients et comptes rattachés	(3)	6	(2)	16
Dépréciations des créances	(3)	6	(2)	16
Transfert de charges d'exploitation	-	1	-	1
Total	(477)	42	(471)	46

Le montant des dotations aux provisions pour risques et charges s'élève à 36 millions d'euros et comprend principalement les provisions pour engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière de 22 millions d'euros.

Le montant des reprises pour dépréciation des créances douteuses et litigieuses s'élève à 6 millions d'euros. Parallèlement, des créances douteuses ont été constatées en perte sur créance irrécouvrable pour un montant de 5 millions d'euros.

5.9 Impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

(en millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôts	Résultat net hors participation
Résultat courant	771	(233)	538
Résultat exceptionnel	(20)	6	(14)
Produits d'intégration fiscale	-	4	4
Total (hors participation)	751	(223)	528

Aéroports de Paris SA ne constate pas d'impôts différés dans les comptes sociaux.



Le tableau ci-après détaille les différences temporaires qui donneront lieu à comptabilisation, dans le futur, d'une dette ou d'une économie d'impôt :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Variation
Charges à payer sur participation des salariés	(22)	(23)	1
Provisions pour pertes de changes	-	(4)	4
Provisions pour engagements sociaux	(373)	(380)	7
Autres provisions non déductibles	(38)	(10)	(28)
Frais d'études et de surveillance des travaux (FEST)	(35)	(46)	11
Frais d'acquisition des titres de participation	(10)	(10)	-
Amortissements des frais d'acquisition de titres de participation	10	9	1
Levée d'option Immeuble (Ex. Crédit Bail)	(6)	(6)	-
Charges de l'exercice déductibles sur exercices ultérieurs	(475)	(469)	(6)
Ecart de conversion – actif	-	4	(4)
Provisions réglementées	1 173	1 140	33
Charges d'exercices ultérieurs déduites au cours de l'exercice	1 173	1 143	30
Total différences temporaires	698	674	24

La dette future d'impôt estimée s'élève à 165 millions d'euros au 31 décembre 2017 (203 millions d'euros au 31 décembre 2016). La valorisation a été effectuée en tenant compte d'un abaissement du taux d'impôt de 34,43% à 25,83% en 2022, comme prévu par la loi de finances votée fin décembre 2017. Cet abaissement du taux a engendré une diminution de la dette future d'impôt sur la base d'un planning de réalisation des impôts.



5.10 Résultat financier

Le résultat financier au titre de l'exercice 2017 s'élève à -10 millions d'euros et comprend :

(en millions d'euros)	2017	2016
Produits des participations	109	32
Intérêts des prêts et swaps	9	14
Autres produits financiers	23	24
Produits financiers	141	70
Intérêts des emprunts et des dettes	(108)	(113)
Intérêts des swaps	(6)	(7)
Autres charges financières	(37)	(23)
Charges financières	(151)	(143)
Résultat financier	(10)	(72)

Les produits financiers d'un montant de 141 millions d'euros sont principalement composés :

- ◆ des revenus des dividendes (109 millions d'euros) dont 61 millions de quote-part de participation dans ADP international et 23 millions de TANK ÖWA alpha à recevoir ;
- ◆ des produits d'intérêts sur swaps pour 9 millions.

Les charges financières de l'exercice 2017 sont essentiellement constituées de charges d'intérêts sur emprunts et swaps pour 57 millions d'euros. L'évolution de cette nature de charges est corrélée à la variation des emprunts et swaps sur emprunts (cf. Note 6.9 Dettes financières).

(1) Les autres produits financiers correspondent principalement à :

- ✓ Reprise des dépréciations du compte courant ADP Ingénierie pour 9 millions d'euros
- ✓ Reprise des provisions pour risques financiers Cœur d'Orly investissement pour 2 millions d'euros
- ✓ Gains de change pour 4 millions d'euros

(2) Les autres charges financières concernent :

- ✓ Dépréciation complémentaires des titres pour 20 millions dont 9 millions d'euros pour ADP Ingénierie, 6 millions d'euros pour EPIGO, 2 millions d'euros pour TANK OWC BETA et pour 1 millions d'euros pour ADP Investissement.
- ✓ Pertes de change pour 15 millions d'euros



Répartition du résultat financier entre Groupe¹ et hors Groupe

<i>(en millions d'euros)</i>	Produits des participations	Dotations et Reprises sur provisions et dépréciations	Autres produits et charges financiers	Total
Schiphol Group	12	-	-	12
Société de distribution aéroportuaire	2	-	-	2
ADP International	61	2	-	63
ADP Immobilier Tertiaire	1	-	2	3
SAS Coeur d'Orly Investissement	-	2	-	2
Hub One	3	-	-	3
ADP Immobilier	-	-	-	-
TANK ÖWA alpha GmbH	23	-	-	23
TANK ÖWC beta GmbH	-	(2)	(9)	(11)
Média ADP	2	-	-	2
Autres	3	(8)	0	(4)
Résultat financier Groupe	109	(6)	(7)	96
Charges financières nettes				(104)
Autres produits et charges financiers				(2)
Résultat financier Hors Groupe				(106)
Résultat financier				(10)

Le Groupe s'entend ici des filiales et participations détenues par Aéroports de Paris SA.



5.11 Résultat exceptionnel*(en millions d'euros)*

	2017	2016
Reprise amortissements dérogatoires	73	35
Autres produits exceptionnels sur immobilisations	36	55
Produits exceptionnels sur immobilisations	109	90
Reprises aux provisions pour risques et charges	19	14
Autres produits exceptionnels	2	16
Produits exceptionnels divers	21	30
Produits exceptionnels	130	120
Dotations amortissements dérogatoires	(107)	(71)
Autres charges exceptionnelles sur immobilisations	(20)	(40)
Charges exceptionnelles sur immobilisations	(127)	(111)
Dotation provisions risques et charges exceptionnelles	(20)	(3)
Autres charges exceptionnelles	(3)	(19)
Charges exceptionnelles diverses	(23)	(21)
Charges exceptionnelles	(150)	(132)
Résultat exceptionnel	(20)	(12)

En 2017, les principales variations sur les immobilisations concernent la vente à hauteur de 80 % de la société Hub safe dégageant une plus-value de 24 millions d'euros.

Les charges exceptionnelles se composent également des dotations aux amortissements dérogatoires pour -107 millions d'euros.

5.12 Participation des salariés*(en millions d'euros)*

	2017	2016
Participation des salariés	(22)	(22)



NOTE 6 Notes relatives au bilan**6.1 Immobilisations incorporelles et corporelles**

(en millions d'euros)	Au 31/12/2016	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Au 31/12/2017
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	242	-	-	23	265
Immobilisations incorporelles	242	-	-	23	265
Terrains	53	-	-	-	53
Aménagements des terrains	30	-	-	2	32
Constructions	10 904	-	(59)	529	11 373
Constructions sur sol d'autrui	5	-	-	-	5
Inst. techniques, matériels et outillages industriels	163	-	(6)	12	169
Autres immobilisations corporelles	356	-	(74)	19	300
Immobilisations corporelles	11 509	-	(139)	562	11 932
Immobilisations en cours	792	791	-	(585)	998
Avances fournisseurs immobilisations	37	13	-	(27)	23
Total	12 580	804	(139)	(27)	13 218

Principaux investissements de la période :

Le montant des investissements réalisés au cours de l'exercice 2017 s'élève à 791 millions d'euros.

Les principales acquisitions en 2017 sont les suivantes :

◆ pour l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle :

- la poursuite de la construction d'un système de convoyage, de tri et de sécurisation des bagages sous les satellites S3 et S4 du terminal 2E ;
- la rénovation du terminal 2B et de sa jonction avec le terminal 2D ;
- l'achèvement de la construction du nouveau siège social ;
- l'acquisition de la partie Nord de l'immeuble de bureaux "le Dôme" à Roissy pôle ;
- les travaux de mise aux normes des systèmes de traitement des eaux pluviales ;
- les travaux de jonction de satellites internationaux du terminal 1 ;
- le déplacement de la base arrière taxis ;
- la réhabilitation de la gare RER à Roissy pôle ;
- la reprise des façades de satellites du terminal 1 ;
- la refonte des commerces du hall K du terminal 2E

- les aménagements hôteliers du quartier Roissy pôle Ouest ;

- le réaménagement du réseau routier secondaire en zone Roissy pôle.

◆ sur l'aéroport de Paris-Orly :

- la poursuite des travaux de construction de la jonction entre les terminaux Sud et Ouest ;
- la refonte du processus de départ international du terminal Sud ;
- les travaux d'extension des aires Golf et la mise en conformité du virage LGN-LJS ;
- l'extension du Hall 1 d'Orly Ouest ;
- la seconde phase de la rénovation de la piste 4 ;
- la construction de portes d'embarquement complémentaires dans le Hall A du terminal Sud ;
- l'inversion des postes d'inspection filtrage et du contrôle aux frontières du processus départ international du terminal Sud ;
- la poursuite de la rénovation du quartier d'affaires Orly Tech ;
- l'achèvement de la construction de la passerelle reliant le quartier Cœur d'Orly au terminal Sud ;



- les travaux en prévision de la construction de la future gare du Grand Paris.
- ◆ Pour l'aéroport de Paris-Le Bourget, les investissements ont porté principalement sur des travaux en prévision de la construction de la future gare du Grand Paris et la viabilisation de la zone Nord Atlas.

Aéroports de Paris a par ailleurs réalisé en 2017 des investissements significatifs pour ses fonctions support et sur des projets communs aux plates-formes, notamment l'achat d'équipements d'inspection des bagages de soute au standard 3 lié à la réglementation européenne, la mise au standard des sanitaires et des développements informatiques.

Principales mises en services au cours de l'exercice:

- le nouveau siège social à Paris-Charles de Gaulle ;
- l'acquisition de la partie Nord de l'immeuble de bureaux "le Dôme" à Roissy pôle ;
- les deux derniers postes avions de l'extension de la Jetée Est du terminal Sud de Paris-Orly ;
- le nouveau pavillon d'honneur de Paris-Orly ;
- l'achèvement de la rénovation de la piste 4 de Paris-Orly ;

- la passerelle reliant le quartier Cœur d'Orly au terminal Sud ;
- des équipements d'inspection des bagages de soute au standard 3 liés à la réglementation européenne, sur les deux plateformes ;
- des portes d'embarquement complémentaires dans le Hall A du terminal Sud de Paris-Orly ;
- des aménagements du quartier Cœur d'Orly ;
- la troisième phase de la viabilisation de la zone des Avenaises à Paris-Orly ;
- des sanitaires mis au standard, sur les deux plateformes ;
- une canalisation d'eaux pluviales, dans le cadre des travaux de mise aux normes des systèmes de gestion et de traitement des eaux polluées en période hivernale à Paris-Charles de Gaulle.

Tableau des amortissements

(en millions d'euros)

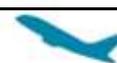
	Au 31/12/2016	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2017
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	(183)	(19)	-	(202)
Immobilisations incorporelles	(183)	(19)	-	(202)
Aménagements des terrains	(18)	(1)	-	(19)
Constructions	(5 366)	(392)	48	(5 711)
Constructions sur sol d'autrui	(5)	-	-	(5)
Inst. techniques, matériels et outillages industriels	(107)	(10)	6	(111)
Autres immobilisations corporelles	(223)	(16)	74	(166)
Immobilisations corporelles	(5 722)	(420)	127	(6 012)
Total	(5 904)	(439)	127	(6 214)



Tableau de réévaluation des immobilisations

Une partie des immobilisations a été réévaluée dans le cadre des réévaluations légales de 1959 et 1976.

(en millions d'euros)	Valeurs réévaluées			Amortissements sur l'écart de réévaluation		Ecart de réévaluation net (6) = (2) - (5)
	Valeur brute (1)	Augmentation de la valeur brute (2)	Total (3) = (1)+(2)	Amortissements sur l'écart de réévaluation		
				Exercice (4)	Cumulés (5)	
Terrains	19	23	41	-	-	23
Immobilisations non amortissables	19	23	41	-	-	23
Aménagements des terrains	1	-	1	-	-	-
Constructions	309	275	585	1	271	5
Immobilisations amortissables	310	275	586	1	271	5
Total	329	298	627	1	271	28



6.2 Immobilisations financières

Valeur brute

(en millions d'euros)	Au 31/12/2016	Augmentation	Diminution	Restructuration	Au 31/12/2017
Titres de participation	1 316	55	(8)	(35)	1 328
Créances rattachées à des titres de participation	55	44	(7)		92
Prêts	9	-	(1)		8
Autres immobilisations financières	48	16	(9)	-	55
Total	1 428	115	(25)	(35)	1 483

Les principales variations portent sur :

- ◆ l'augmentation de capital de la société ADP Immobilier Tertiaire pour 17 millions et 16 millions pour la création de la société ADP Invest 1.
- ◆ L'apport à ADP international (ex ADP Management) des titres ADP ingénierie pour une valeur nette de 20 millions d'euros.

La variation du poste "Créances rattachées à des titres de participation" s'explique principalement par les dividendes à recevoir au 31 décembre 2017 et le remboursement d'un prêt de 6 millions d'euros par la société ADP Immobilier Tertiaire.

Dépréciation

Cf. note 4.7 Dépréciation des actifs à long terme

Les dépréciations sur les "Titres de participation" s'élèvent à -50 millions d'euros dont :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2016	Augmentation	Diminution	Restructuration	Au 31/12/2017
ADP Immobilier industriel	-	(1)	-	1	-
TANK ÖWC beta GmbH	(26)	(2)	-	-	(28)
SAS Coeur d'Orly Investissement	(11)	-	-	-	(11)
EPIGO	-	(6)	-	-	(6)
ADP Ingénierie	(25)	(10)	-	35	-
ADP Immobilier	-	(1)	-	-	(1)
TANK ÖWA alpha GmbH	(3)	-	-	-	(3)
Autres	-	(1)	-	-	(1)
Total	(65)	(21)	-	36	(50)

La dépréciation de 35 millions d'euros des titres de la société ADP ingénierie a fait l'objet d'un virement d'un poste à poste afin d'apporter une valeur nette des titres à la filiale ADP international.



Tableau des filiales et participations

*Filiales intégrées fiscalement

(en millions d'euros)	Capital	Autres capitaux propres	Quote part du capital détenue par ADP en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par ADP non remboursés	Cautions et avals donnés par ADP	Chiffre d'Affaires hors taxes	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés et à recevoir par ADP
				Brute	Nette					
Filiales										
* ADP International – France	112	44	100%	119	119	-	15	14	(62)	61
* ADP Invest – France	0	(0)	100%	1	1	-	-	-	(0)	-
* ADP Invest 1 - France	16	(0)	100%	16	16	-	-	-	(0)	-
* Hub One – France	41	45	100%	41	41	-	-	86	5	3
* SAS Coeur d'Orly Investissement - France	11	(18)	100%	11	-	-	-	-	(1)	-
* ADP Immobilier - France	66	26	100%	93	92	7	-	-	(0)	-
TANK ÖWA alpha GmbH – France	0	660	100%	625	622	-	-	-	22	23
TANK ÖWC beta GmbH – France	0	9	100%	38	9	-	-	-	(6)	-
Autres participations entre 10% et 50 %										



Comptes sociaux et annexes d'Aéroports de Paris SA au 31 décembre 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital	Autres capitaux propres	Quote part du capital détenue par ADP en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par ADP non remboursés	Cautions et avals donnés par ADP	Chiffre d'Affaires hors taxes	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés et à recevoir par ADP
				Brute	Nette					
ADPLS Présidence - France	0	(0)	50%	0	0	-	-	-	-	-
Média ADP - France	2	10	50%	1	1	-	-	53	4	2
Société de distribution aéroportuaire - France	1	9	50%	1	1	5	-	721	5	2
EPIGO - France	1	(2)	50%	6	-	-	-	61	(6)	-
EPIGO Présidence - France	0	-	50%	0	0	-	-	-	-	-
Relay@adp - France	3	6	49%	1	1	-	-	83	6	2
SCI Roissy Sogaris - France	6	1	40%	2	2	-	-	-	-	2
SAS CHENUE LE BOURGET - France	1	(0)	40%	0	0	-	-	-	-	-
CDG Express Etudes - France	0	-	33%	0	0	-	-	-	-	-
Hub Safe - France	3	10	20%	3	3	-	-	75	4	2
Egidium - France	0	1	20%	1	1	-	-	-	-	-
Schiphol Group - Pays-Bas	85	3 863	8%	370	370	-	-	-	-	12
Autres participations										
CCS France - France	-	-	20%	0	-	0	-	NC	NC	-
PACIFA - France	-	-	12%	1	1	-	-	-	-	-
IDF Capital - France	20	-	1,35%	0	0	-	-	NC	NC	-
Civi.Pol Conseil - France	2	-	1,03%	0	0	-	-	NC	NC	-
Total				1 328	1 280	12	15			109

Plusieurs filiales ont changé de dénomination sociale en 2017 comme indiqué ci-dessous :

- ◆ Aéroports de Paris Management est renommée ADP International ;
- ◆ Aéroports de Paris Investissement est renommée ADP Immobilier Industriel ;
- ◆ Roissy Continental Square est renommée ADP Immobilier tertiaire ;
- ◆ Ville Aéroportuaire Immobilier est renommée ADP Immobilier ;
- ◆ ADPM1 est renommée ADP Invest.



6.3 Créances d'exploitation

(en millions d'euros)

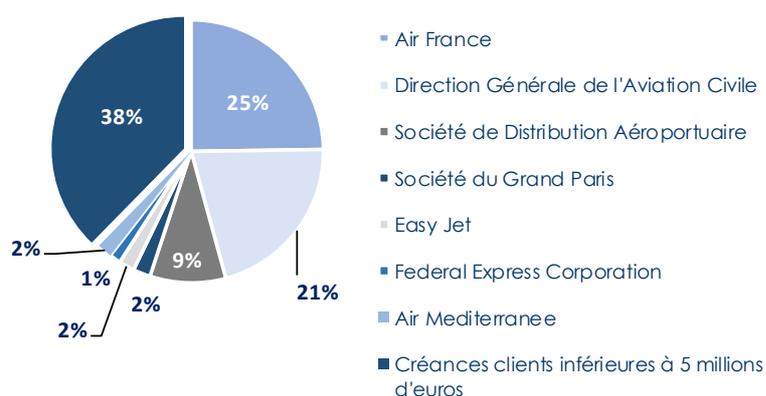
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Créances clients et comptes rattachés	420	460
Personnel et comptes rattachés	3	-
Impôts et taxes	117	71
Comptes courants	187	66
Débiteurs divers	10	8
Autres créances	316	145
Total	736	605

Créances clients les plus significatives à la date de clôture

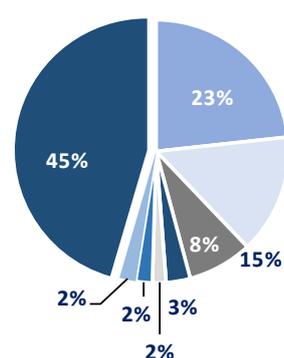
(en millions d'euros)

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Air France	98	114
Direction Générale de l'Aviation Civile	62	97
Société de Distribution Aéroportuaire	33	43
Société du Grand Paris	13	10
Easy Jet	7	9
Federal Express Corporation	9	6
Air Méditerranée	8	8
Créances clients inférieures à 5 millions d'euros	190	174
Total	420	460

Répartition des créances 2016



Répartition des créances 2017



Comptes courants

Les comptes courants présentés en autres créances se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
SAS Coeur d'Orly Investissement	23	23
ADP Ingénierie	2	20
TANK ÖWA alpha GmbH	134	-
TANK ÖWC beta GmbH	0	-
ADP Invest	2	-
Filiales (intégrées globalement)	162	43
Société de distribution aéroportuaire	15	17
EPIGO	3	-
CDG Express Etudes	6	4
Autres	1	2
Entreprises associées et co-entreprises	25	23
Total	187	66

L'acquisition de 8,12 % supplémentaires du capital de la filiale turque TAV Airports a été financée par ADP SA par une avance en compte courant d'associé à la filiale TANK ÖWA alpha GmbH.

Dépréciation de l'actif circulant

La dépréciation de l'actif circulant s'élève à 23 millions d'euros :

(en millions d'euros)

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Créances clients et comptes rattachés	(16)	(19)
Comptes courants	(7)	(18)
Total	(23)	(37)

Échéancier des créances

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque nature de créances, la durée restant à courir pour que la créance devienne exigible :

(en millions d'euros)	Montant brut	Exigibilité		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Créances rattachées à des titres de participation	92	31	25	36
Prêts	8	2	3	3
Autres créances immobilisées	4	4	-	-
Créances de l'actif immobilisé	104	37	28	39
Créances clients et comptes rattachés	420	420	-	-
Autres créances	316	316	-	-
Créances de l'actif circulant	736	736	-	-
Charges constatées d'avance	28	22	4	2
Total	868	795	32	41



6.4 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

(en millions d'euros)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Valeurs mobilières de placement	1 404	1 566
dont actions propres	1	12
Banques	117	63
Total	1 521	1 629

Les placements à court terme d'Aéroports de Paris SA sont constitués de SICAV.

6.5 Comptes de régularisation Actif et Passif

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 28 millions d'euros et sont essentiellement constituées d'éléments relatifs :

- aux contrats d'assurances souscrits,
- à la participation à des travaux réalisés par Réseau de Transport d'Electricité (RTE).

Ces derniers ont été demandés par Aéroports de Paris dans le cadre du renforcement de l'alimentation électrique de la plateforme de Paris Charles-De-Gaulle. La quote-part à la charge d'Aéroports de Paris est lissée sur la durée d'utilisation de ses installations qui restent la propriété de RTE.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance d'un montant de 162 millions d'euros au 31 décembre 2017 comprennent principalement des loyers payés d'avance.

6.6 Primes de remboursement des obligations

(en millions d'euros)	Actif	Passif
Primes sur emprunts obligataires émis	15	-

Le détail des primes sur emprunts est présenté dans la note 6.9.



6.7 Capitaux propres

(en millions d'euros)	Au 31/12/2016	Augmentation	Diminution	Affectation du résultat	Au 31/12/2017
Capital	297	-	-	-	297
Primes d'émission	543	-	-	-	543
Ecart de réévaluation	24	-	(1)	-	23
Réserve légale	30	-	-	-	30
Autres réserves	839	-	-	-	839
Report à nouveau	1 055	-	-	137	1 193
Résultat de l'exercice	399	506	-	(399)	506
Acompte sur dividende	(70)	70	(70)	-	(70)
Subventions d'investissement	43	8	(2)	-	49
Provisions réglementées	1 140	106	(73)	-	1 173
Total	4 298	690	(146)	(262)	4 583

Au 31 décembre 2017, le capital de la société s'établit, à 296 881 806 euros, divisé en 98 960 602 actions, d'une valeur nominale de 3 euros.

Les capitaux propres d'Aéroports de Paris SA s'élèvent à 4 583 millions d'euros.

Conformément à la décision de l'assemblée générale mixte du 11 mai 2017, un dividende de 2,64 euros par action a été versé le 9 juin 2017 représentant un total de 261 102 098 euros.



6.8 Provisions

(en millions d'euros)	Au 31/12/2016	Dotations	Reprises	Au 31/12/2017
Autres provisions pour risques	19	8	(7)	20
Provisions pour litiges	22	3	(11)	14
Provisions pour risques	41	11	(18)	34
Provisions pour impôts	3	-	(3)	-
Provisions pour restructuration	3	20	(3)	20
Provisions pour engagements sociaux	382	24	(30)	375
Autres provisions pour charges	2	-	(1)	1
Provisions pour pertes de changes	3	-	(3)	-
Provisions pour charges	393	44	(37)	397
Total	434	55	(58)	431

PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements sociaux souscrits par Aéroports de Paris SA sont les suivants :

Régime d'indemnités de fin de carrière ("IFC")

Le Groupe octroie une indemnité de départ aux salariés d'Aéroports de Paris SA admis à faire valoir leur droit à la retraite. L'indemnité versée est un capital en nombre de mois de salaire dépendant de l'ancienneté effectuée au sein d'Aéroports de Paris SA à la date de retraite. Des charges patronales sont dues sur ce capital.

Les principaux risques associés à ce régime sont les risques d'augmentation du taux de charges patronales applicable à Aéroports de Paris SA, de renégociation à la hausse des barèmes de droits tels que définis par les statuts, et de changements du montant des indemnités minimum légales.

Mutuelle aux retraités

Aéroports de Paris SA participe au financement de la cotisation de deux contrats de mutuelle couvrant deux populations fermées d'anciens salariés retraités.

Les principaux risques identifiés sont les risques :

- ◆ d'augmentation des charges patronales applicables sur la participation financière d'Aéroports de Paris SA ;

- ◆ d'augmentation croissante des coûts médicaux supportés par les mutuelles, ceux-ci ayant une incidence sur la participation financière d'Aéroports de Paris SA.

Régime de retraite à prestations définies

La société Aéroports de Paris SA octroie des rentes de retraite supplémentaires et dispose de contrats d'assurance pour la prise en charge notamment de la gestion des paiements des rentes. Ainsi, Aéroports de Paris SA remplit ses obligations au regard de l'Ordonnance n° 2015-839 du 9 juillet 2015 portant sur la sécurisation des rentes de régimes tels définis par l'article L137-11 du Code de la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, la société Aéroports de Paris SA a opté pour la taxe Fillon sur les primes versées sur le fonds collectif de l'assureur (24%) pour le régime à prestations définies, et la taxe sur les rentes versées par l'assureur (32% pour les liquidations survenues à compter du 1^{er} janvier 2013) pour les autres régimes.

Le risque principal sur ces régimes L137-11 existants chez Aéroports de Paris SA serait la mise en œuvre de la transposition de la Directive Européenne 2014/50/UE du 16 avril 2014 sur l'acquisition et la préservation des droits à retraite supplémentaire pour les travailleurs au sein des états membres de l'Union Européenne ; cette transposition - attendue en mai 2018 au plus tard - conduirait à une hausse significative de l'engagement d'Aéroports de Paris SA.



Les régimes de rentes de retraite supplémentaires sont au nombre de deux :

- ◆ Un régime de retraite à prestations définies- Ce régime de rentes de retraite viagère est de type additionnel, et concerne l'ensemble des salariés.
- ◆ Un régime de retraite supplémentaire - Ce régime de rentes de retraite est :
 - de type « additionnel » pour les bénéficiaires du régime PARDA Hors Escalade Pompiers. La rente « additionnelle » correspond à la compensation à hauteur de 50% des points ARRCO et AGIRC non acquis sur la période entre la sortie du PARDA et l'âge des 65 ans.
 - de type « différentiel » pour l'ensemble des bénéficiaires des régimes PARDA (Protocole d'Accord de Régime de Départ Anticipée). Cette rente, temporaire, est versée simultanément à la rente PARDA pour les pompiers, et entre la sortie du PARDA et l'âge de 65 ans pour les autres préretraités. Cette rente « différentielle » est calculée comme la

différence entre la rente PARDA nette perçue par le bénéficiaire à la sortie du PARDA et ses rentes légales (SS, ARRCO et AGIRC) nettes.

Régime de médailles

Les salariés de la société Aéroports de Paris SA perçoivent les "médailles d'honneur de l'aéronautique".

Régime de pré-retraite

Le régime de pré-retraite PARDA (Protocole d'Accord de Régime de Départ Anticipée) consiste à verser un revenu de remplacement sur une période temporaire précédant le départ à la retraite des pompiers, auquel s'ajoutent des charges patronales et la taxe Fillon de 50%.

Détail du calcul actuariel

Le total de l'engagement social au titre des régimes précédemment décrits est évalué conformément à la Recommandation n° 2013-R 02 du 7 novembre 2013 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.



Comptes sociaux et annexes d'Aéroports de Paris SA au 31 décembre 2017

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements sociaux sont :

- ◆ un taux d'actualisation de 1,50% ;
- ◆ une augmentation annuelle des salaires entre +1,75% et +3,55% par an, inflation comprise ;
- ◆ un taux de démission visant à refléter la probabilité que les salariés n'achèvent pas leur carrière dans l'entreprise ;
- ◆ des tables de mortalité *hommes/femmes INSEE prospective 2007-2060* sur la phase d'activité et tables générationnelles *hommes/femmes TGH05 / TGF05* sur la phase des rentes ;
- ◆ un âge de départ à la retraite volontaire à 62 ans pour les catégories employés maîtrise et haute maîtrise, et à 65 ans pour la catégorie cadres.

La société amortit ses écarts actuariels selon la méthode du corridor (10%).

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des engagements sociaux en présentant :

- ◆ la variation de la valeur actuarielle ;
- ◆ les éléments du passif comptabilisés au bilan ;
- ◆ l'analyse de la charge de l'exercice.

(en millions d'euros)	IFC	PARDA	Retraites supplémentaires	Couverture santé	Médailles d'honneur de l'aéronautique	Total
Valeur actuarielle de l'engagement à l'ouverture	310	11	70	67	1	459
Actualisation de l'engagement	5	0	1	1	-	7
Droits acquis au cours de l'exercice	16	2	3	-	-	22
Prestations définies	(10)	(1)	(4)	(3)	-	(18)
Réduction /transferts de régimes	(15)	-	-	-	-	(15)
Gain ou perte actuariel	(3)	(2)	4	(16)	-	(16)
Valeur actuarielle de l'engagement à la clôture	303	11	75	49	1	438
Ecart actuariel différé au bilan	(43)	8	(49)	21	-	(63)
Valeur de marché des actifs à la clôture	-	-	-	-	-	-
Coût des services passés	-	-	-	-	-	-
Passifs comptabilisés au bilan	260	18	26	70	1	375
Charge d'actualisation	6	-	1	1	-	8
Amortissement de l'écart actuariel	1	(1)	3	(7)	-	(5)
Droits acquis au cours de l'exercice	16	2	3	-	-	22
Coût des services passés	-	-	-	-	-	-
Réduction de régimes	(13)	-	-	-	-	(13)
Charge de la période	9	1	7	(6)	-	11

*Retraites supplémentaires et à prestations définies



6.9 Dettes financières

Variation de la dette financière

(en millions d'euros)

	Au 31/12/2016	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2017
Emprunts obligataires	3 835	500	(135)	4 200
Emprunts auprès des établissements de crédit	517	-	-	517
Autres emprunts	6	-	(1)	5
Dépôts, droits estimés et consignations reçus	15	4	(4)	15
Intérêts courus sur emprunts	74	69	(74)	69
Total	4 447	573	(214)	4 806

Les intérêts courus sur emprunts s'élèvent à 69 millions d'euros et comprennent :

(en millions d'euros)

Intérêts courus sur emprunts obligataires	66
Intérêts courus sur emprunts swapés	3

Situation des emprunts hors concours bancaires

(en millions d'euros)

	Capital initial emprunté	Taux nominal	Capital restant dû initial	Amortissement du capital	Souscription d'emprunts	Capital restant dû final	Prime d'émission
ADP EUR 500 M 2010-2020	500	3,89%	500	-	-	500	-
ADP EUR 400 M 2011-2021	400	4,00%	400	-	-	400	-
ADP EUR 400 M 2011-2022	400	3,88%	400	-	-	400	1
ADP EUR 300 M 2012-2019	300	2,38%	300	-	-	300	1
ADP EUR 500 M 2012-2024	500	3,13%	500	-	-	500	3
ADP EUR 600 M 2013-2028	600	2,75%	600	-	-	600	5
ADP EUR 500 M 2014 -2028	500	1,50%	500	-	-	500	4
ADP EUR 500 M 2015 -2023	500	1,50%	500	-	-	500	1
ADP EUR 500 M 2017 -2027	500	1,00%	500	-	-	500	2
Emprunts obligataires	4 200		4 200	-	-	4 200	15
BEI EUR 100 M 2003-2018	100	Eur 3M + marge	100	-	-	100	-
BEI EUR 220M 2004-2019	220	Eur 3M + marge	220	-	-	220	-
BEI EUR 30 M 2004-2019	30	Eur 3M + marge	30	-	-	30	-
BEI EUR 130 M 2005-2020	130	Eur 3M + marge	130	-	-	130	-
DEUTSCHE Bank EUR 37 M 2010-2020	37	4,13%	37	-	-	37	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	517		517	-	-	517	-
Autres emprunts	6		6	(1)	-	5	-
Total	4 723		4 723	(1)	-	4 722	15



Situation des swaps sur emprunts obligataires

(en millions d'euros)

Date du swap initial	Durée	Montant	Juste valeur(*)	Remboursements effectués		Remboursements obtenus	
				Taux	Charges	Taux	Produits
08/07/11	10 ans	100	13	Eur 3M + marge	-	Fixe	4
08/07/11	10 ans	100	13	Eur 3M + marge	-	Fixe	4
08/07/12	9 ans	100	(8)	Fixe	(3)	Eur 3M + marge	-
08/07/12	9 ans	100	(8)	Fixe	(3)	Eur 3M + marge	-
Total Swaps sur emprunts obligataires		400			(6)		8

*La juste valeur inclut les intérêts courus non échus.

6.10 Dettes d'exploitation

(en millions d'euros)

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Fournisseurs et comptes rattachés	126	182
Personnel et comptes rattachés	210	224
Impôts et taxes	40	37
Dettes fiscales et sociales	250	261
Total	376	443

6.11 Dettes sur immobilisations et autres dettes

(en millions d'euros)

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	238	258
Comptes courants	95	224
Clients créditeurs	18	14
Créditeurs divers	22	27
Autres dettes	135	265
Total	373	523

Comptes courants

Les comptes courants, présentés en autres dettes, se décomposent principalement ainsi :

(en millions d'euros)

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
ADP international	43	169
TANK ÖWA alpha GmbH	23	-
Hub One	17	25
TANK ÖWC beta GmbH	9	-
Média ADP	2	3
Hub Safe	-	15
ADP Ingénierie	1	11
Filiales (intégrées globalement)	95	224



6.12 Échéancier des dettes

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque nature de dettes, la durée restant à courir pour que la dette devienne exigible :

(en millions d'euros)	Montant brut	Exigibilité		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	4 200	-	1 600	2 600
Emprunts auprès des établissements de crédit	517	-	517	-
Emprunts et dettes financières diverses	89	70	3	16
Dettes financières	4 806	70	2 120	2 616
Fournisseurs et comptes rattachés	126	126	-	-
Dettes fiscales et sociales	250	250	-	-
Dettes d'exploitation	376	376	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	238	224	15	-
Autres dettes	135	135	-	-
Dettes diverses	373	358	15	-
Produits constatés d'avance	162	99	17	46
Total	5 717	903	2 152	2 662

6.13 Détail des charges à payer et produits à recevoir par poste de bilan

ACTIF	Au 31/12/2017	PASSIF	Au 31/12/2017
(en millions d'euros)		(en millions d'euros)	
Autres immobilisations financières	4	Emprunts obligataires	68
Actif immobilisé	4	Emprunts auprès des établissements de crédit	1
Créances clients et comptes rattachés	129	Dettes financières	69
Autres créances	11	Fournisseurs et comptes rattachés	112
Actif circulant	140	Dettes fiscales et sociales	196
		Dettes d'exploitation	308
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	181
		Dettes diverses	181
Total	144	Total	559



NOTE 7 Notes relatives au tableau des flux de trésorerie**7.1 Variation du besoin en fonds de roulement**

(en millions d'euros)	2017	2016
Variation de stocks	1	(5)
Clients	37	12
Clients - créances douteuses	3	14
Clients - facture à établir	(1)	(31)
Créances fiscales hors impôts sur le résultat	13	(17)
Dépréciations des comptes clients	(3)	(14)
Autres	2	(1)
Total clients et autres débiteurs	52	(38)
Fournisseurs	(40)	(31)
Personnel	(10)	(12)
Charges sociales	-	(4)
Dettes fiscales hors impôts sur le résultat	(1)	1
Charges à payer	(4)	(19)
Produits constatés d'avance	4	13
Participation des salariés	-	(2)
Autres	1	17
Total fournisseurs et autres créditeurs	(50)	(36)
Variation du besoin en fonds de roulement	3	(79)

7.2 Acquisition de participations

(en millions d'euros)	2017	2016
ADP Ingénierie	11	-
ADP Immobilier Tertiaire	17	-
Autres	22	9
Acquisition de filiales et participations	50	9

7.3 Trésorerie à la clôture

(en millions d'euros)	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 520	1 616
Concours bancaires courants *	-	-
Trésorerie (selon tableau des flux de trésorerie)	1 520	1 616

(*) figurant dans les Passifs courants en Emprunts et dettes financières à court terme



NOTE 8 Engagements hors bilan et passifs éventuels**Engagements hors bilan***(en millions d'euros)*

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Cautions	2	2
Garantie à première demande	4	47
Acquisition d'immobilisations	845	405
Autres	123	154
Engagements donnés	975	608
Cautions	59	60
Garantie à première demande	174	233
Autres	-	-
Engagements reçus	233	294

Les paiements minimaux futurs à recevoir d'Aéroports de Paris SA en tant que bailleur sur les contrats de location existants au 31 décembre se décomposent comme suit :

<i>(en millions euros)</i>	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
	31/12/2017			
Paiements minimaux futurs à recevoir	3 018	249	923	1 846

Les cautions accordées correspondent principalement à des cautions des prêts au personnel, ainsi qu'à des garanties accordées par Aéroports de Paris SA pour le compte d'ADP Ingénierie et d'Aéroports de Paris Management au bénéfice de divers clients de ces filiales.

Les garanties à première demande ont été exclusivement données par les filiales ADP Ingénierie et Aéroports de Paris Management au titre de la bonne exécution de leurs contrats internationaux.

Passifs éventuels

Aéroports de Paris SA est engagé dans un certain nombre de procédures judiciaires et arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Aéroports de Paris SA fait également l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité.

Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation par Aéroports de Paris SA du bien-fondé des demandes et du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'état d'avancement des procédures et des arguments de défense d'Aéroports de Paris SA, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Le principal litige et arbitrage présenté ci-après constitue un passif éventuel :

Le 13 juin 2013, la société JSC Investissements a engagé un recours indemnitaire devant le Tribunal de Commerce de Paris à raison de la décision par laquelle Aéroports de Paris SA a, en 2004, refusé de lui accorder une autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue de la construction et l'exploitation d'un centre de commerces et de services, sur l'emprise aéroportuaire de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle. Jusqu'à ce jour, les débats ont porté uniquement sur la détermination de l'ordre de juridiction compétent. Par décision du 4 juillet 2016, le Tribunal des Conflits a désigné le juge administratif comme seul compétent pour connaître du litige. Par décision du 19 janvier 2017, le Tribunal administratif de Paris déboute JSC Investissements de l'ensemble de ses demandes. La partie adverse a interjeté appel. L'affaire est toujours en cours d'instruction devant la Cour administrative d'appel. A ce stade, le Groupe ne s'attend pas à une issue négative de ce contentieux.



NOTE 9 Rémunération et effectifs

9.1 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Rémunérations	4 521	4 068
Charges sociales patronales	1 925	1 582
Jetons de présence	213	100
Total	6 659	5 750

9.2 Effectifs de la société

Le tableau ci-dessous fournit une ventilation de l'effectif moyen (présents, congés sans solde et détachés).

Catégories	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Variation	Pourcentage
Cadres (hors PDG et DGD)	1 340	1 325	15	1%
Agents de maîtrise et techniciens	4 508	4 535	(27)	(1)%
Agents d'exécution	587	618	(31)	(5)%
Total	6 435	6 478	(43)	(1)%



NOTE 10 Transactions avec les entreprises et les parties liées

10.1 Opérations avec les parties liées

Les opérations avec les parties liées comprennent essentiellement :

- ◆ Les accords sur les rémunérations et avantages assimilés conclus les membres des organes d'administration et de direction ;
- ◆ Les conventions conclues avec l'Etat et les sociétés participations de l'Etat, et les entreprises associées et les co-entreprises sur lesquelles Aéroports de Paris SA exerce respectivement une influence notable et un contrôle conjoint.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants chez Aéroports de Paris SA sont : le Président-directeur général, les membres du Comité exécutif et les administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

La rémunération accordée à ces dirigeants s'élève à 6,7 millions d'euros en 2017 contre 5,8 millions d'euros en 2016. Cette évolution s'explique par l'augmentation des jetons de présence, une hausse des charges patronales, l'effet année pleine pour les membres du COMEX arrivés les années précédentes et des éléments de solde de tout compte pour les membres partis courant 2017. Cette rémunération comprend les avantages court terme (rémunération fixe, variable et avantages en nature), ainsi que les charges patronales correspondantes et les jetons de présence (les rémunérations sont décrites en Note 9).

RELATIONS AVEC VINCI

Les transactions les plus significatives avec Vinci comprennent les travaux relatifs à la construction du bâtiment de jonction qui reliera le Terminal Ouest au Terminal Sud de l'Aéroport de Paris-Orly et le partenariat avec Vinci Airports dans le cadre de la concession de l'aéroport international de Santiago du Chili.

Relations avec l'Etat et les participations de l'Etat

RELATIONS AVEC L'ETAT

L'Etat français détient 50,6% du capital d'Aéroports de Paris SA et 58,6% des droits de vote au 31 décembre 2017. L'Etat a ainsi la faculté, comme tout actionnaire majoritaire, de contrôler les décisions requérant l'approbation des actionnaires.

Les pouvoirs publics exercent sur Aéroports de Paris SA un contrôle au titre de son statut d'entreprise publique et au titre de ses missions, notamment de service public.

Dans ce cadre, des conventions sont conclues régulièrement avec l'Etat.

Les conventions significatives sont présentées ci-après :

- ◆ le Contrat de Régulation Economique portant sur la période tarifaire 2016-2020 signé le 31 août 2015 ;
- ◆ Relation avec la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) - Les missions de sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs constituent des missions de service public dont la mise en œuvre a été déléguée à Aéroports de Paris SA. Les coûts engagés dans le cadre de ces missions sont facturés à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes. En 2017, les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaires s'élèvent à 487 millions d'euros (480 millions en 2016). Au 31 décembre 2017, le montant de la créance vis-à-vis de la DGAC atteint 57 millions d'euros (93 millions au 31 décembre 2016).
- ◆ Convention de mise à disposition de biens immobiliers, prestations de fournitures (électrique, chauffage, fluides), de services (télécommunication, assistance matérielle, administrative et intellectuelle) et formation à la Direction des services de navigation aérienne ("DSNA"). Cette convention a été conclue le 27 juillet 2007 pour une durée de 15 ans.

RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

Afin de développer les capacités d'accueil de l'aéroport Paris-Orly, Aéroports de Paris SA a décidé de créer un bâtiment de jonction entre les terminaux ouest et sud de l'aéroport Paris-Orly. Par ailleurs, dans le cadre du développement des transports du Grand Paris, une gare de métro va être construite en vue d'accueillir les lignes de métro n°14 et n°18 dans l'aéroport Paris-Orly dont la mise en service est prévue en 2024. A ce titre, deux conventions ont été signées entre Aéroports de Paris SA et la Société du Grand Paris :

- ◆ une convention d'indemnisation, conclue le 9 janvier 2015, par laquelle la Société du Grand Paris indemnise Aéroports de Paris SA des surcoûts qu'elle doit supporter dans le cadre de la construction du futur bâtiment de jonction en raison du passage des deux tunnels des lignes 14 et 18 de la gare de métro, sous ledit bâtiment. Cette convention a été modifiée par un avenant le 9 août 2015 ;
- ◆ une convention de co-maîtrise d'ouvrage, signée le 16 juillet 2015, en vue de la réalisation sur l'aéroport de Paris-Orly de la gare de métro devant accueillir



les 2 lignes de métro et des ouvrages aéroportuaires. Aéroports de Paris SA est désigné maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération et assurera la maîtrise d'œuvre des travaux qui devraient s'achever en 2024. Le 6 mars 2017, la SGP et Aéroports de Paris SA ont conclu un avenant à cette convention visant à préciser : les différents sous-projets, le coût prévisionnel définitif des travaux, le montant des indemnités versées à Aéroports de Paris SA pour les dommages et surcoûts affectant les ouvrages du fait de la construction de la Gare et la répartition des missions entre les parties.

Par ailleurs, deux conventions supplémentaires ont été signées avec la SGP en juillet et septembre 2017 portant sur la rémunération des études de faisabilité relatives à d'éventuelles modifications des ouvrages aéroportuaires à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle et au Bourget effectués par Aéroports de Paris SA pour le compte de la SGP.

RELATIONS AVEC Air France-KLM

Les transactions avec Air France-KLM concernent principalement :

- ◆ la facturation des redevances aéronautiques et accessoires fixées par le Contrat de Régulation Economique en application du code de l'aviation civile ;
- ◆ Et, des loyers facturés au titre des contrats de location des terrains et des bâtiments aux alentours des plateformes.

Relations avec les Entreprises associés ou contrôlées conjointement

CDG EXPRESS ETUDES

Depuis 2014, lorsque le Gouvernement a souhaité relancer le projet CDG Express, cette phase de relance s'est matérialisée par la création d'une société d'études "CDG Express Etudes" chargée de réaliser des études juridiques, techniques et financières sur l'ensemble du projet. Cette société, détenue à parts égales par Aéroports de Paris SA, SNCF Réseau et l'Etat a été dotée d'un budget de 15,6 millions d'euros.

Les études effectuées par cette société, ont servi de base à la loi du 28 décembre 2016 relative à une liaison ferroviaire

entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, pour définir le montage juridique du projet. Ce montage repose désormais sur :

- ◆ la création d'une société projet (le gestionnaire d'infrastructure), chargé de la réalisation, du financement, de la maintenance et de l'exploitation de l'infrastructure. Cette société devrait être créée courant 2018 et sera détenue majoritairement par Aéroports de Paris SA et SNCF Réseau
- ◆ SNCF Réseau restera gestionnaire d'infrastructure sur la ligne existante Paris – Mitry-Mory
- ◆ un exploitant Ferroviaire chargé quant à lui de l'exploitation du service de transport.

En attendant la création de la société projet, le premier ministre a demandé aux Présidents de SNCF Réseau et d'Aéroports de Paris SA de préfinancer pour le compte de la société projet la poursuite des études techniques du projet et de montage de la concession de travaux. Dans ce cadre, Aéroports de Paris SA, SNCF Réseau et la Caisse des Dépôts et Consignations ont signé une convention tripartite qui couvre dans la limite de 49,1 millions d'euros le montant des engagements de dépenses nécessaires à la réalisation des études mentionnées ci-avant.

Relations avec les sociétés sous contrôle conjoint ou sous influence notable

Aéroports de Paris SA réalise des transactions courantes avec des sociétés sur lesquelles elle exerce, directement ou indirectement, une influence notable ou contrôle conjoint. Ces transactions sont réalisées notamment avec la Société de Distribution Aéroportuaire, et Tav Construction et sont conclues à des conditions normales de marché.



NOTE 11 Événements post clôture

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture connus à cette date.

